

75^{ème} CONSEIL GENERAL DE LA COMMUNE MIXTE DE HAUTE-SORNE

Procès-verbal de la séance du lundi 17 juin 2024 à 18h30

Halle des fêtes d'Undervelier

- Président** : M. Jean-Claude Beuchat
- Secrétaire** : Mme Michèle Bailat, vice-chancelière de la Commune mixte de Haute-Sorne.
- Présents** : Les membres du Conseil communal suivants : M. le Maire Eric Dobler, Mme Yvonne Lucchina, M. Etienne Dobler, M. Olivier Chèvre, M. Frédéric Juillerat, M. Gérard Ruch, M. Julien Meier, M. Pascal Crétin et M. Raphaël Mérillat, chancelier.
- Excusée** : Mme Céline Grellier, conseillère communale.
- Convocation** : La séance de ce jour a été convoquée par publication dans le Journal Officiel n° 21 du 6 juin 2024, par affichage public, sur le site internet de la commune et dans la rubrique agenda du Quotidien Jurassien.

Le Président, M. Jean-Claude Beuchat, ouvre la séance.

Il salue les membres du Conseil général et du Conseil communal, le chancelier, la secrétaire du jour, Michèle Bailat vice-chancelière, les représentants de la presse et le public.

La séance de ce soir est enregistrée.

Le Président donne la parole à la secrétaire du Conseil général pour l'appel.

1. Appel

Michèle Bailat, secrétaire du Conseil général, procède à l'appel nominal.

M. Jolan Obrecht (PS-Verts) arrivera avec un peu de retard
Mme Ianka Mosimann (PS-Verts) est excusée et remplacée par M. Thierry Lombard
M. Sacha Crétin (PS-Verts) est excusé et remplacé par Mme Nadège Voirol
Mme Agnès Veya (PS-Verts) est excusée et remplacée par M. Bernhard Wipfli
M. Noah Ngouontcheu (PS-Verts) est excusé et remplacé par Mme Esther Gerber
M. Jean-Pierre Chappuis (PDC) est excusé et non remplacé
Mme Adeline Mahon (PDC) est excusée et remplacée par Mme Manon Seuret
M. Olivier Boillat (PDC) est excusé et remplacé par M. Didier Hulmann
M. Eric Zuber (PCSI-RC) est excusé et remplacé par M. Fabrice Houlmann
Mme Christine Choffat (PCSI-RC) est excusée et remplacée par M. Gérald Membrez
M. Grégory Gunzinger (UDC) est excusé et remplacé par Mme Sandra Juillerat
M. Christian Brosy (PLR) est excusé et remplacé par M. Michel Kiener

32 conseillers généraux sur 33 sont présents.

L'ordre du jour est accepté.

2. Procès-verbal de la séance du 22 avril 2024

M. Jean-Pierre Chenal (PS-Verts) souhaite apporter une correction dans le procès-verbal du 22 avril 2024. En effet, une erreur de transcription s'est glissée au point 8 lors de son intervention.

La phrase ci-dessous sera retranscrite dans le procès-verbal du 22 avril 2024. Elle remplace celle qui avait été écrite initialement.

« Il rappelle que le Conseil général a déjà accepté en décembre un crédit de CHF 1'150'000.- (vous vous souvenez du message n°217) pour notre réseau d'eau. Quelques années auparavant, on a investi un autre million pour réduire les fuites ».

Le procès-verbal est accepté avec la modification ci-dessus.

3. Communications

M. Beuchat, président du Conseil général procède aux communications suivantes :

◆ **Assemblée nationale des petits animaux**

Il a été invité à participer à l'assemblée nationale des petits animaux qui s'est déroulée dernièrement à Glovelier. Il a pu constater que c'était une grande structure et qu'il y avait beaucoup de monde.

◆ **Mérites sportifs**

Il a également été convié à la remise des mérites sportifs de Haute-Sorne. Il a apprécié côtoyer les méritants émanant du monde sportif ainsi que de la culture qui est un tissu important pour notre commune. Il a pu remarquer que les membres des sociétés locales s'investissent activement ce qui est précieux pour la commune et les citoyens.

◆ **Journée des aînés**

Il remercie le vice-président M. Théo Comte de l'avoir remplacé à la journée des aînés.

◆ **Réfection du drapeau jurassien**

Il souhaite évoquer un lieu qui lui tient particulièrement à cœur, à savoir le drapeau jurassien situé sur les hauteurs de Glovelier. Cela fait quelques temps qu'il n'y a plus d'écusson. Il informe que la réfection du drapeau jurassien à Glovelier sera terminée et inaugurée pour le 24 septembre 2024. Il remercie tous ceux qui ont contribué de près ou de loin au financement et aux travaux pratiques pour la réalisation du projet.

Le Président cède la parole à **M. le Maire Eric Dobler** pour les communications du Conseil communal qui s'exprime ainsi :

◆ **Bâtiment Valiant**

Lors de sa séance du 26 février, vous avez acté l'achat par la commune du bâtiment de l'ancienne Valiant. Dans cette discussion, il avait été évoqué qu'une offre de locaux serait présentée au Gouvernement jurassien afin de proposer l'implantation d'un service de l'Etat dans la commune de Haute-Sorne. Comme vous l'avez lu dans la presse locale de samedi dernier, il n'est pas prévu de localiser de services de l'Etat dans notre commune. La stratégie de l'Etat jurassien est d'occuper en priorité les surfaces qui sont sa propriété, notamment celles qui seront libérées par les services appelés à déménager à Moutier. Ce qui m'a fait dire qu'on aurait pu les leur proposer gratuitement durant 20 ans n'aurait rien changé à la décision.

◆ **Implantation Ruedin**

En marge d'un article au sujet de la déconstruction d'un bâtiment sur le site de l'usine Ruedin, une petite phrase prononcée par le conseiller communal, contacté par le journaliste, a provoqué une vive réaction du directeur du site de Bassecourt qui a interpellé l'exécutif. Je l'ai personnellement rencontré. Au terme de cet entretien, nous avons convenu que j'apporterai la précision qu'au vu des très importants investissements consentis à Bassecourt, il n'entraîne nullement dans les plans de l'entreprise de

délocaliser tout ou partie de son site d'exploitation. Cette démarche était une manière très forte de Ruedin à renforcer son ancrage en Haute-Sorne.

◆ **Fermeture de l'Ecopoint des Grands Prés à Bassecourt**

L'Eco-point de la Rue des Grands-Prés sera fermé durant la Fête « Bassecourt s'amuse ». Nous vous invitons à respecter cette interdiction et à utiliser les autres Eco-Points de la des Rue de Longs Champs et de la Rue de l'Abbé-Monnin.

A ce titre, nous relevons plusieurs incivilités en termes de respect des horaires. Ces infractions ont déjà fait l'objet de lourdes amendes et ne seront pas tolérées par respect pour les engagements pris avec le voisinage.

Le Président informe qu'une résolution a été déposée par le groupe PS-Verts. Elle est mise en circulation pour signature.

4. Questions orales

10 questions orales ont été déposées.

C'est 2 minutes par question et 4 minutes maximum par réponse.

Le temps total des questions orales est de 30 minutes.

Question no 1 concernant l'appel d'offre pour la réfection du drapeau jurassien à Glovelier posée par Mme Ouarda Mahmoudi (HSA) qui s'exprime ainsi :

« Que fait le Conseil communal avec les procédures de marchés publics notamment concernant la rénovation du drapeau jurassien à Glovelier ?

Un artisan de Haute-Sorne a reçu, de la part de la commune, un appel d'offre de gré à gré en janvier dernier, selon la loi sur les marchés publics.

L'appel d'offres mentionnait bien les conditions et charges de travaux, le délai de la remise de l'offre fixé au 16 février 2024 ainsi que le calendrier à respecter : les travaux devront être réalisés en mai afin que le drapeau soit prêt pour le 50^{ème} anniversaire du plébiscite jurassien le 23 juin 2024.

L'entreprise en question a bien rempli toutes les conditions et a renvoyé son offre au 15 février 2024. Plus de nouvelles de la part de la commune. L'artisan, sans réponse ni positive ni négative, apprend que les travaux ont été confiés à une ou deux autres entreprises, qui apparemment auraient été choisies après coup sans avoir soumissionné à cet appel d'offre ni renvoyé de devis au 16 février comme le mentionnait ce marché.

Si ceci est avéré, les procédures de marchés publics à Haute-Sorne font-ils encore abstraction de la loi ?

La procédure des appels d'offres, même de gré à gré, ou de gré à gré concurrentiel, ou sur invitation, doit respecter la législation. Il s'agit d'argent public et de respecter l'égalité de traitement de nos entreprises, la transparence et ainsi d'éviter toute forme de complaisance. Il doit y avoir une ouverture des offres reçues dans les délais avec un procès-verbal d'ouverture, une décision d'adjudication des travaux, un affichage de l'adjudication et un courrier réponse aux entreprises qui ont soumissionné.

Nos questions sont les suivantes :

- Le Conseil communal peut-il nous expliquer comment il a procédé pour ce marché public et cet appel d'offre ?
- Pourquoi l'entreprise, la seule à avoir soumissionné selon nos informations, n'a reçu aucune nouvelle, ni décision d'adjudication, ni même de réponse négative ?
- Comment et selon quel type de marché public le Conseil communal a-t-il recruté l'entreprise qui s'est vu attribué le travail, et pour quel montant ?
- Les travaux seront-ils prêts pour le 23 juin prochain ? Ou bien pour 2034 à l'occasion du 60^{ème} anniversaire ? »

Réponse de M. Etienne Dobler, conseiller communal :

Il trouve dommage de ne pas avoir eu connaissance de la question à l'avance. Il aurait pu mieux préparer sa réponse.

Une inauguration officielle est prévue dans le courant du mois de septembre 2024, ceci pour autant que les artisans chargés de refaire l'écusson aient reçu le matériel nécessaire. Il est actuellement difficile d'obtenir du bois de mélèze.

Trois artisans de Glovelier ont été retenus pour effectuer les travaux.

Plusieurs personnes se sont occupées du dossier au début ce qui a donné lieu à quelques retards.

Au préalable, une offre avait déjà été demandée à un artisan du village raison pour laquelle le travail lui a été attribué.

Mme Mahmoudi n'est pas du tout satisfaite car selon elle, M. Dobler n'a pas répondu à sa question.

Question no 2 intitulée « Certification en égalité salariale entre femmes et hommes – où en sommes-nous aujourd'hui ? » posée par Mme Esther Gerber (PS-Verts) qui s'exprime ainsi :

"Depuis 1981, la Constitution fédérale garantit aux femmes comme aux hommes le droit à un salaire égal pour un travail de valeur égale. Malgré tout, il existe encore des différences de salaire inexplicables entre les sexes.

C'est donc une des revendications du mouvement féministe en Suisse qui revient chaque 8 mars, chaque 14 juin...

Mais « Goutte à goutte, l'eau creuse la pierre ». Le droit de vote des femmes en Suisse a également nécessité plusieurs tentatives – il faut s'accrocher !

C'est dans cet esprit que j'interviens ici aujourd'hui.

Durant l'année 2022, un groupe de travail s'était penché sur la question de l'égalité des salaires au niveau de la commune / pour les employé.es de la Haute-Sorne. Une démarche visant à obtenir une certification en la matière était entamée. Par la suite il a eu un changement de législature.

Lors du Conseil général du 19 juin 2023, nous avons accepté la résolution de soutien suite à la grève féministe du 14 juin et, lors de cette même séance, mon collègue Damien Cottet avait interpellé le conseil communal avec la question suivante : Quelle suite a été donnée à la démarche pour obtenir la certification en matière d'égalité des salaires ?

La réponse du maire avait été – je cite le pv de la séance - « Ce dossier sera repris tout prochainement par le Conseil communal »

Ma question aujourd'hui est simple et courte :

Où en sommes-nous aujourd'hui par rapport à ce dossier ?"

Réponse de M. Eric Dobler, maire qui s'exprime ainsi :

« Je vous remercie de votre question concernant la situation de la commune en matière d'égalité salariale, qui me permet de vous donner un rapide état de la situation actuelle tout en soulignant que notre analyse est en cours de réalisation.

La commune s'engage fermement en faveur de l'égalité salariale entre les femmes et les hommes. Cet engagement s'inscrit dans le cadre de notre politique globale d'inclusion et de diversité, qui vise à garantir un environnement de travail équitable et respectueux pour tous nos employés.

La commune emploie un large éventail de professionnels occupant des fonctions très diverses, allant des services administratifs aux postes techniques. Cette diversité pose un défi particulier en matière d'égalité salariale, car chaque catégorie de poste présente des caractéristiques et des exigences spécifiques.

Nous menons actuellement une analyse détaillée de nos pratiques salariales afin d'identifier les éventuelles disparités. Cette étude prend en compte les différents facteurs suivants : Niveau de formation, exigence en termes d'autonomie, exigences en termes de connaissances techniques et méthodologiques spécifiques, exigences et charges liées à la responsabilité, exigences et charges psychiques et sociales, exigences et charges physiques. L'ensemble du personnel, soit 55 personnes

incluant les 6 apprentis se répartit en 19 fonctions spécifiques. Les comparaisons sont donc difficiles, certains services étant exclusivement masculins et d'autres à très forte majorité féminine. Les données qui avaient été prises en compte datent de 2022 et elles doivent être actualisées.

La commune est résolument engagée dans la promotion de l'égalité salariale et met tout en œuvre pour corriger les disparités identifiées. Nous sommes conscients que ce processus exige une vigilance constante et des actions concrètes adaptées à la diversité des fonctions présentes au sein de notre organisation. Nous continuons à travailler activement sur ce sujet qui est à bout touchant et communiquerons l'état de la situation aux personnes concernées puis au Conseil général ».

Mme Gerber est partiellement satisfaite de la réponse.

Question no 3 intitulée « Pour un service public postal qui ne sera pas péjoré » posée par M. Théo Comte (PDC) qui s'exprime ainsi :

« La nouvelle a fait un grand fracas.

Il y a trois semaines, la Poste annonçait vouloir fermer 170 filiales.

Dans notre commune, Undervelier et Soulce ne bénéficient pas de filiales alors que Courfaivre n'en a plus de véritable, la Poste se trouvant à la boulangerie Jobé.

Si la fermeture de 170 filiales a évidemment de quoi questionner, il y a un autre aspect qui me semble bien plus important : porter le courrier à l'ensemble de la population.

La Poste est un service public qui bénéficie d'un monopole sur la quasi-totalité des prestations postales, comme justement porter le courrier dans les zones dites reculées.

Ceci est d'autant plus vrai pour notre commune de Haute-Sorne qui est la plus vaste du Canton du Jura, avec de nombreuses exploitations agricoles et habitations en dehors des villages.

En l'occurrence, le service public n'est pas de maintenir des filiales ouvertes, mais d'assurer un service optimal à la population. Si ce service optimal passe par déplacer la filiale du géant jaune dans un magasin ou un quelconque type de commerce qui sera plus ouvert, plus disponible et que d'autant plus la Poste veillera à rémunérer l'employé qui s'acquittera de cette tâche à la hauteur de la charge, alors je n'y vois pas d'inconvénient.

Je tiens tout de même à rappeler que le déplacement de filiales postales dans des petits magasins, restaurants ou autres commerces dans certaines régions reculées de Suisse, les a aidés à se sauver d'une mort certaine.

Dès lors, voici ma question au Conseil communal :

Est-ce qu'il s'est mis en relation avec la Poste afin que cette dernière continue d'assurer le service postal de la meilleure des manières et que ce dernier ne soit pas impacté par la possible fermeture d'une filiale dans notre commune ? »

Réponse de M. Eric Dobler, maire qui s'exprime ainsi :

« A la connaissance du Conseil communal, en principe, lorsque La Poste a ce genre de projet, les communes concernées sont évidemment informées, contactées directement. Cela peut se faire de concert avec le canton et notamment les services du canton concernés, à savoir le département de l'environnement.

Le canton, par ses services, a toujours appuyé les démarches des communes dans le cadre de fermeture d'offices postaux, voire les a parfois même anticipées, pour traiter de ces dossiers et nous utiliserons ces leviers en cas d'annonce éventuelle de démantèlement.

L'offre présente sur notre territoire est de trois types en fonction des différents villages. Il y a une filiale dans les villages de Bassecourt et de Glovelier, une filiale en partenariat avec un commerce à Courfaivre et un service à domicile pour Undervelier et Soulce.

Au stade actuel, aucune information d'une modification de l'offre postale sur le territoire de la commune de Haute-Sorne n'est parvenue à connaissance de l'exécutif qui reste très attentif au maintien du service universel sur l'ensemble de son territoire communal ».

M. Comte est satisfait de la réponse.

Question no 4 intitulée « Emplois pour étudiants » posée par Mme Sylvaine Eschmann (HSA) qui s'exprime ainsi :

« En 2024, vu la situation financière de beaucoup de famille ou d'étudiants, il est dommage qu'en tant que 2^{ème} commune du Jura nous ne proposons pas de job aux étudiants qui en auraient besoin. Notre commune ne peut financièrement pas créer de nouvelles places de travail à l'année, cependant les journées sont bien courtes pour que nos employés puissent assumer les nombreuses tâches qui incombent à une commune.

Pourquoi ne pas déléguer certains travaux de manière régulière ou ponctuelle à de jeunes étudiants motivés pour seconder un employé communal ?

Par exemple : les grands nettoyages des bâtiments communaux, la mise en place des bancs de foire, l'installation de barrières ou les nettoyages pour les manifestations, la mise en place et le démontage du matériel lors des séances du Conseil général, etc.

Il serait peut-être intéressant de proposer, de juillet à septembre, des mandats sur des travaux nécessitant une 2^{ème} paire de bras non spécialisée afin de permettre à nos employés de s'atteler à plus de tâches et limiter l'impact sur le fonctionnement des services durant les vacances des employés communaux.

Le Conseil communal a-t-il déjà réfléchi aux opportunités des jobs d'étudiants et peut-il intégrer cette thématique dans ses réflexions sur le budget 2025 ? »

Réponse de M. Eric Dobler, maire qui s'exprime ainsi :

« Actuellement, la commune forme six apprentis et compte parmi ses employés deux étudiants HEG en emploi. De plus, il est très fréquent que des jeunes écoliers suivent des journées d'orientation post-scolaires au cours de leur dernière année scolaire (4 demi-journées). C'est un investissement important pour la commune et une charge supplémentaire de travail conséquente pour leurs référents. L'engagement d'une deuxième paire de bras non spécialisée comme vous le mentionnez nécessite une première paire de bras spécialisée chargée de la mise en place, du suivi et du contrôle des tâches confiées. Ainsi, la commune n'envisage pas de proposer ce type de jobs aux étudiants, ce qui alourdirait encore en peu plus la charge de travail des employés, essentiellement en période de vacances où les effectifs sont réduits.

Au sens de l'exécutif, il s'agit d'une fausse bonne idée en termes de soutien au personnel communal et de mise en place logistique et administrative pour des mandats de si courte durée ».

Mme Eschmann est satisfaite de la réponse.

Question no 5 intitulée « Pourquoi purger davantage ? » posée par M. Damien Cottet (PS-Verts) qui s'exprime ainsi :

« Toutes les communes d'Ajoie sont reliées entre elles par les conduites de l'A16, qui sont gérées par le Syndicat intercommunal du district de Porrentruy (SIDP) et qui relie le réservoir de Mont-Russelin de Glovelier à Boncourt. Depuis plusieurs années, le SIDP est confronté à un problème de renouvellement de l'eau potable du réseau de l'A16 car les communes ajoulottes n'y pompent pas assez d'eau.

Je cite l'étude suprarégionale de 2021 : « Les consommations réelles sont faibles car dans la plupart des cas, les distributeurs d'eau communaux disposent de leurs propres ressources, et gardent le réseau SIDP comme alimentation de secours. » Et plus loin pour le district de Porrentruy : « Les infrastructures existantes du SIDP sont suffisantes pour le fonctionnement futur. Les réflexions menées pour faire circuler l'eau dans ce réseau de transport doivent permettre d'atteindre des temps de séjour acceptables et garantissant la qualité de l'eau. Comme évoqué précédemment, l'installation de pompes de

circulation dans les ouvrages existants peut forcer ce renouvellement d'eau » Fin de citation. On peut donc en conclure que, d'une part, avec cette colonne vertébrale hydraulique, l'Ajoie dispose de bien assez d'eau, et que, d'autre part, des solutions simples existent pour le renouvellement celle-ci.

Glovelier, qui est également raccordé, contribue déjà partiellement à ce renouvellement à la hauteur de 40 m³/jour pour des raisons historiques.

D'où ma question: pourquoi Haute-Sorne investirait-elle plusieurs millions dans le projet supra-régional pour contribuer encore davantage à purger les conduites de l'A16 à la place des communes d'Ajoie ? »

Réponse de M. Frédéric Juillerat, conseiller communal et suppléant de la conseillère communale Mme Céline Grellier, absente :

Comme il n'a pas reçu la question à l'avance, il n'a pas pu préparer une réponse.

Il est conscient que le sujet de l'eau est sensible et émotionnel. La commune doit faire preuve d'un certain partage et d'une solidarité envers le district voisin tout comme elle doit faire confiance aux bureaux d'ingénieurs. Néanmoins, il va regarder avec le chef de service afin d'apporter une réponse plus concrète.

Il relève qu'il est parfois difficile de savoir à qui faire confiance ou pas. Il promet qu'une réponse plus complète parviendra ces prochains jours. Il ajoute que les propositions du Conseil communal au Conseil général doivent se faire d'une seule voix.

M. Damien Cottet est satisfait de la réponse.

Question no 6 concernant la suppression de la benne à verre à Berlincourt posée par M. Gérald Steiner (PDC) :

A la suite de la mise en place du nouvel écopoint à Berlincourt, l'ancienne benne à verre qui se situait vers l'ancienne laiterie, n'existe plus et n'est pas remplacé par aucun molok.

Est-ce un oubli, sera-t-elle remplacée par la suite ou est-elle vouée à disparaître ?

Réponse de M. Etienne Dobler, conseiller communal, qui s'exprime ainsi :

La benne à verre qui se situait à Berlincourt a été enlevée. Lors de la précédente législature, le Conseil communal a décidé de confier la gestion des déchets au SEOD. Le Conseil communal a décidé d'adhérer à l'ensemble des fractions, à savoir la 1^{ère}, la 2^{ème} et la 3^{ème}. La 2^{ème} fraction arrive à son terme avec la mise en place des écopoints. Berlincourt bénéficie d'un molok. La benne à verre a été enlevée car elle ne correspondait plus à ce qui a été mis en place au niveau des infrastructures. Il n'était plus possible de conserver une benne spécifiquement pour Berlincourt car il fallait un camion spécial, ce que l'entreprise Gobat, chargée de ce travail, n'allait pas mettre en place.

Il n'est pas possible d'aménager d'autres bennes sur place, car il n'y avait plus assez de place. Les bennes qui se trouvent à ses endroits nécessitent une certaine surface.

L'objectif de ces écopoints était de rationaliser certains coûts. Le Conseil communal essaye de servir au maximum la population et comme dans tout changement, il y a eu des réussites et d'autres aspects qui nécessitent encore des améliorations.

M. Gérald Steiner est satisfait de la réponse.

Question no 7 intitulée « Mise au concours d'un poste d'adjoint au fontainier communal » posée par Mme Catherine Wolfer (PS-Verts) qui s'exprime ainsi :

« En date du 5 juin 2024, le Conseil communal a mis au concours un poste CDI d'adjoint/e au fontainier communal à 100% rattaché aux services techniques. Ce poste est mis au concours en vue d'un départ en retraite.

Cette mise au concours suscite deux questions que je regrette de ne pas avoir pu poser lors d'une de nos séances de la commission des services communaux, puisqu'il n'y a pas eu de communication à ce sujet.

Ma première question concerne le libellé.

- S'agit-il réellement de remplacer un adjoint/e au fontainier ? Ou s'agit-il de passer d'un poste de voyer, employé à 50% par la voirie et à 50% par le service des eaux, à un poste d'adjoint/e au fontainier?

La seconde question en découle puisqu'elle concerne la procédure de mise au concours.

- Si le poste concerné passe de la fonction de voyer à la fonction d'adjoint/e au fontainier, la décision n'est pas du ressort du Conseil communal mais bien de celui du Conseil général. L'al.2 de l'art.51 du ROAC en fait clairement état : « *Selon les besoins, le Conseil général, peut, sur sa propre initiative ou sur proposition du Conseil communal, créer ou supprimer des postes d'employés communaux permanents soumis au chapitre XII du présent règlement.* » Avant que ce poste ne soit mis au concours, le Conseil général aurait dû décider de la suppression d'un poste de voyer et de la création d'un poste d'adjoint/e au fontainier, ce qui n'a pas été fait. Dans ce cas, quelle solution le Conseil communal envisage-t-il d'adopter pour pallier cette erreur afin de respecter le ROAC ?

Réponse de M. Eric Dobler, maire :

Il n'avait pas reçu la question à l'avance mais il peut répondre que cette annonce fait suite au départ de l'adjoint du fontainier. Comme c'est un remplacement poste pour poste, il n'y a pas de problème de compétence. Le Conseil communal est dans son bon droit.

Si ce poste devait être repourvu à l'interne par un voyer, un poste de voyer serait remis au concours par le jeu des chaises musicales dans le cadre des compétences strictes du Conseil communal.

Mme Catherine Wolfer est satisfaite de la réponse.

5 Prendre connaissance et préavisier la révision du plan d'aménagement local (PAL) de la Commune mixte de Haute-Sorne. (message n°228 du 17 juin 2024)

L'entrée en matière n'est pas combattue.

M. le Président cède la parole à M. Gérard Ruch, conseiller communal. Il s'agit de préavisier le message du PAL en vue d'une votation populaire qui aura lieu le 22 septembre 2024. Il y aura seulement un vote pour le message complet. Aucun amendement ne pourra être voté. En effet, comme il y a eu un dépôt public, chaque citoyen de Haute-Sorne a pu s'exprimer et prendre connaissance de ce nouveau plan d'aménagement local.

Il présente les trois bureaux qui ont piloté le PAL ; M. Bernard Studer du bureau Rolf Eschmann SA, M. Bütikofer du bureau Blotec Biologie Appliquée SA et M. Rodriguez qui représente le bureau Buchs et Plumey SA. A la commune, le dossier est suivi d'une main de maître par M. Richard Hulmann, chef du service de l'urbanisme.

L'élaboration d'un nouveau PAL pour une commune est soumise à la loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LAT), loi massivement acceptée par la population jurassienne en 2013. Cette nouvelle LAT impose une réduction importante de la zone à bâtir en faveur de la zone agricole, 230 HA pour le canton du Jura et une densification de la zone à bâtir. Ce nouveau PAL est aussi soumis au Plan directeur cantonal, qui fixe les pôles de développement du canton.

PAL Mobilité :

En parallèle à la révision du plan d'aménagement local, une étude de base de mobilité a été mandatée. L'étude de mobilité traite de la mobilité douce, des transports publics, du trafic individuel motorisé et du stationnement.

Un diagnostic de la situation actuelle et projections futures pour le développement de la commune de Haute-Sorne est effectué.

La parole est donnée à M. Rodriguez du bureau d'ingénieurs Buchs et Plumey, pour la partie mobilité. Il y a une commission dédiée qui a été créée pour le PAL mobilité. Les résultats de cette étude n'ont pas été inclus dans le PAL. Le résultat sert de feuille de route pour le développement de la commune.

C'était une richesse d'avoir des membres de différents villages. Tout a été répertorié dans des tableaux et des cartes. Une synthèse de ces éléments a été retranscrite pour servir de feuille de route. La desserte des transports publics a été analysée tout comme le trafic individuel. Le but est d'avoir une vue d'ensemble et de corriger au fur et à mesure les déficits qui subsisteraient.

PAL Conception d'évolution du paysage (CEP) :

Ce nouveau PAL a tenu compte des problématiques environnementales : surfaces et parcelles plus petites, CEP, Mobilité, PRE, Energie, etc. La zone à bâtir va donc proportionnellement diminuer en faveur de la zone agricole avec les conséquences que les gens devront vivre plus proches les uns des autres, la villa individuelle deviendra un luxe et la proportion des gens habitant dans des immeubles augmentera.

M. Bernard Studer du bureau Rolf Eschmann SA va parler de la thématique de l'urbanisation liée au PAL. Il y a une modification fondamentale qui découle de la LAT.

Les communes ont jusqu'à fin 2024 pour se mettre aux normes. La LAT demande que cela soit redimensionné, densifié que l'on valorise les réserves avant d'étendre la zone à bâtir.

Réserve en zone à bâtir après la révision du PAL :

Bassecourt : la principale modification est une extension de la zone à bâtir au lieu-dit « Coeudret ».

Glovelier : le secteur de la Pran devra être développé par un plan spécial, tout comme au sud, au lieu-dit Prés de Loup ainsi que dans le secteur intermédiaire entre la ZAM 2 et la zone d'habitation existante qui a été affectée à la zone mixte.

Courfaivre : le principal changement est une extension de la zone à bâtir à la rue de Maicheleur. Il reste quelques réserves au chemin de la Combe, Chemin de la Clé des Champs etc.

Dans les villages, l'objectif était de réduire la zone à bâtir.

Soulce : à l'entrée du village, des secteurs ont été restitués en zone agricole. Également au nord-est de la localité.

Undervelier : il y a eu quelques restitutions à la zone agricole ou zone verte. Le secteur des Forges a dû être mis en zone agricole car était considéré comme une petite zone à bâtir qui n'était pas conforme au droit fédéral. Il en est de même pour le secteur Les Blanchés-Fontaines qui est sorti de la zone à bâtir.

Sceut : Sceut Dessus a dû être restitué à la zone agricole. Une zone de hameau a pu être définie dans la partie nord-est de Sceut. Le secteur où se trouvent les maisons de vacances a dû être mis en zone agricole afin d'être conforme avec le plan directeur cantonal.

La commune a essayé de défendre ses intérêts mais elle s'est heurtée à un refus du canton.

Le potentiel d'accueil sur Bassecourt, Glovelier et Courfaivre s'élève à 852 habitants et employés à plein temps. L'objection de redimensionnement est atteinte.

Au terme de la révision, il y aura une grande zone d'activité à Bassecourt. Il y aura également un changement d'affectation au nord du centre Coop, qui passe en zone d'activités avec vocation commerciale.

La révision d'un PAL est une procédure de longue haleine. Cela a débuté en 2018. Il y a eu de multiples rencontres avec les propriétaires. Deux séances d'information ont été mises sur pied. Le dépôt public a eu lieu du 17 novembre 2023 au 18 décembre 2023. A la suite dudit dépôt, la commune a traité les 68 oppositions, dont 28 qui sont maintenues. Si c'est refusé, il faudra remettre l'œuvre sur le métier.

Si le dossier est accepté en votation populaire, le service du développement territorial va l'approuver et va rendre des décisions sur toutes les oppositions restantes et les opposants pourront faire recours au tribunal.

Le Président ouvre la discussion aux représentants des groupes.

M. Vincent Voyame du groupe PSCI-RC félicite les personnes qui ont participé à l'élaboration du PAL. Le groupe PSCI-RC va préavisier positivement ce message.

Il souhaiterait connaître le modèle de calcul de dimension des petits villages. Il est prévu de concentrer la population dans les villages de Glovelier, Bassecourt et Courfaivre. Pour quelle raison des terrains à bâtir ont été supprimés dans les petits villages ?

M. Studer répond que, selon le plan directeur, cantonal toutes les communes de Haute-Sorne n'ont pas le même statut. Undervelier et Soulce ont un statut de village. Bassecourt, Courfaivre et Glovelier ont un statut de commune dite industrielle/relais. Toutes les communes ne sont pas égales.

Les communes du bas ont un potentiel de 850 employés en équivalents plein temps. Dans les communes du haut, il reste un potentiel de 54 employés et équivalents plein temps non négligeable. La preuve est qu'un nouveau lotissement a été créé à Soulce, mais il n'est pas complet. C'est un calcul théorique et purement mathématique. L'avantage de cet instrument est qu'il permet de comparer les communes d'un même statut et de fixer des objectifs sur une base uniformisée.

Mme Ouarda Mahmoudi (HSA) remercie les bureaux pour le travail effectué.

Elle aimerait savoir ce qu'il en est avec les sites pollués ?

M. Studer lui répond que la question des sites pollués influence sur le choix des extensions de la zone à bâtir. Il y a aussi différents niveaux de pollution.

M. Jean-Pierre Chenal (PS-Verts) demande dans quelle mesure le PAL peut-il influencer l'activité du centre du village. Comment peut-on revitaliser le centre des localités ? Comment le PAL peut renforcer l'activité au centre du village, plus précisément Bassecourt ?

M. Ruch explique qu'un des buts de la LAT est de revitaliser les centres anciens. Actuellement, la commune va étudier durant les mois à venir quels sont les moyens qu'on peut mettre à disposition des gens qui revitalisent des bâtiments. Cela risque de poser quelques problèmes en densifiant les centres, car il y aura toujours plus de gens qui vivront plus proches ce qui signifiera qu'il y aura plus de problèmes de voisinage.

M. Studer ajoute que le PAL va fixer des conditions qui permettent cette densification. Il y a des augmentations d'indices qui permettent d'accueillir plus de monde.

M. Théo Comte (PDC) demande pour quelle raison la zone de centre a été modifiée à Bassecourt et qu'elle se dessine à l'Est ? Ce n'est plus vraiment au centre du village. Il souhaite aussi savoir pour quelle raison on ne pourrait pas faire le périmètre de centre à l'ouest ?

M. Studer explique que l'on définit d'abord le noyau de base (les commerces, etc.). Ensuite on effectue une parallèle à 300m, ce qui constitue l'aire d'influence de ce noyau de base. Le périmètre de centre doit se trouver plus ou moins dans cette surface. Le côté politique peut également influencer le noyau de base.

La discussion générale est ouverte.

M. Damien Cottet (PS-Verts) a constaté que le centre de Bassecourt a été déplacé vers la parcelle de la future Migros. Il a l'impression que le politique tire sur la limite du centre pour pouvoir accepter le projet d'un grand magasin d'alimentation.

M. Ruch répond que le PAL n'a pas été conçu pour accueillir la Migros. D'ailleurs, il n'est pas encore certain qu'elle vienne. Ce secteur a été développé en raison des jardins de la Tuilerie (home) et de la Coop. Aucune villa individuelle ne pourra y être construite. Ce sera pour des immeubles ainsi que des commerces, et pas forcément pour la Migros.

Mme Ourda Mahmoudi (HSA) demande si des places de parc ont été prévues dans la zone à bâtir pour les futurs locataires ou les habitants ?

M. Ruch répond en prenant l'exemple de Neuchâtel où les places de parcs sont interdites. Le but à long terme est d'utiliser au maximum les transports publics et de ne pas nécessairement développer des places de parc.

M. Studer complète que la définition des places de stationnement ne se fera pas dans le PAL mais dans des plans spéciaux.

Il y a des bases légales à respecter lorsque des immeubles se construisent. Le canton veille à ce qu'on en fasse le moins possible. Les normes sont très restrictives en matière de dimensionnement des places de stationnement. La PAL n'aborde pas vraiment cette question.

M. Vincent Voyame (PSCI-RC) constate qu'il est prévu d'agrandir la zone industrielle de Bassecourt. Il demande ce qu'il en est concernant cette route d'accès ?

M. Ruch explique que cette tangente nord-est est incluse dans le PAL. C'est le principe même qui est dans le PAL. Elle fera l'objet d'un plan spécial. C'est un projet de la commune qui se réalisera dans quelques années afin de permettre l'accès à cette zone.

M. Ruch remercie toutes les personnes qui ont participé à l'élaboration du PAL ainsi que les commissions.

Au vote, le Conseil général préavis favorablement le message du plan d'aménagement local (PAL) de Haute-Sorne par 30 voix et une abstention.

6 Prendre connaissance et accepter les comptes communaux 2023 de la Commune mixte de Haute-Sorne et des comptes bourgeois des bourgeoisies de Bassecourt, Courfaivre, Glovelier et Soulce. (message n°229 du 17 juin 2024)

L'entrée en matière n'est pas combattue.

M. le Président cède la parole à **M. Pascal Crétin, conseiller communal responsable des finances**, qui monte à la tribune pour présenter les comptes communaux 2023. Il est accompagné de **M. Mirco Bellè**, chef du service financier.

En préambule, il relève que les comptes ne sont pas bons. Le rapport financier de la municipalité pour l'année 2023 indique que le résultat du compte global est négatif, avec un excédent de charges de CHF 386'596.60, après un prélèvement à la réserve de politique budgétaire de CHF 350'000.-.

Chez les personnes morales (PM), d'importantes variations d'impôts des années antérieures affichent un négatif de CHF 960'000.-. Cela pèjore considérablement les recettes fiscales des PM.

La commission des finances a préavisé favorablement les messages.

Le compte de résultat de l'année 2023 de la Commune mixte de Haute-Sorne affiche un excédent de charges, qui se présente ainsi :

Résultat du compte global	CHF	- 386 596.60
Résultat des financements spéciaux	CHF	223 698.82
Résultat du compte général	CHF	- 610 295.42

Le résultat du compte général affiche le résultat du fonctionnement de l'entité communale, sans tenir compte des financements spéciaux.

Compte d'investissement

Le compte d'investissement regroupe uniquement les investissements réalisés pour le patrimoine administratif (PA). Les transactions qui touchent le patrimoine financier (PF) sont considérées comme des flux de trésorerie.

Investissement bruts reportés au bilan	CHF	5'871'184.37
Recettes reportées au bilan	CHF	2'540'527.95
Investissements nets	CHF	3'330'656.42

Comme la parole n'est pas demandée par le chef de groupe, la discussion générale est ouverte.

M. Thierry Lombard du groupe PS-Verts monte à la tribune et s'exprime ainsi :

« Sur les dix exercices comptables des deux premières législatures, un seul a connu un résultat négatif, celui de 2020. Ce résultat négatif était clairement lié à la pandémie de Covid et les mesures nécessaires prises par le Conseil communal avec, entre autres, les remises de location accordées aux sociétés.

Au moment de valider les comptes du premier exercice de la nouvelle législature, on nous présente un déficit, une augmentation de la dette communale et une ponction importante dans la réserve budgétaire alors que les recettes fiscales n'ont jamais été aussi importantes.

Il y a deux questions qui s'imposent :

- Doit-on en déduire que les charges ne sont pas maîtrisées et si oui, quelles mesures le Conseil communal va-t-il prendre pour remédier à cette situation afin que les comptes reviennent rapidement à l'équilibre ?

En cas de nouveau déficit, il est fort à craindre que la commune se trouve dans une situation de découvert au bilan. Si cette situation devait se présenter, les conséquences seraient fâcheuses pour la commune, avec notamment une notation qui se dégraderait et un rating qui compliquerait les emprunts nécessaires aux investissements prévus, avec des taux d'intérêts plus élevés. Quelles mesures le Conseil communal envisage-t-il pour éviter cette situation ? »

M. Crétin répond que, pour l'instant il n'y a pas eu de réflexion à ce niveau-là.

Actuellement, le budget 2025 est étudié. Les autorités sont conscientes qu'elles ont environ CHF 1'000'000.- d'excédent de charges.

Il rappelle que la commune a fixé un programme de législature avec quatre axes. La priorité est de tenir ces quatre axes tout en essayant de maintenir un niveau fiscal équivalent actuel. Il est possible que les autorités communales doivent recourir à des décisions difficiles.

Le montant qui subsiste au bilan s'élève à CHF 101'000.- car il a été décidé de faire un prélèvement uniquement de CHF 350'000.-, pour éviter un découvert au bilan.

M. Michel Lando (UDC) monte à la tribune et s'exprime ainsi :

« L'année 2023 aura constitué une exception dans la situation financière de la dernière décennie de la Commune de Haute-Sorne. En effet, alors que 2022 s'était encore clôturé par un solide bénéfice de 1.09 millions, 2023 n'est pas de la même veine. Dans la presse dominicale, le conseiller communal M. Crétin indique que le déficit de CHF 610'000.- aurait pu être comblé, si le service des contributions n'avait pas eu de retard. Un simple problème de timing, donc.

Néanmoins, certains éléments éclairent la situation d'une lumière plus crue. En clair, nous ne naviguons pas vers le beau.

Ces éléments, quels sont-ils ?

En premier, la progression lente mais inéluctable des charges liées. C'est une lapalissade de dire que la commune n'a aucune prise sur ces charges. Une entité telle que l'Association jurassienne des communes doit prendre cette problématique à bras le corps. Cela pourrait être un beau challenge pour M. le Maire ; à lui de prendre son bâton de pèlerin.

Le second élément concerne la situation financière de notre canton. En effet, ces derniers mois, il a produit plus de plans d'économie que le FC Sion n'a changé d'entraîneurs (l'auditoire me permettra cette comparaison de circonstance, Euro de foot oblige). Or l'un des points communs de tous ces plans est la tendance naturelle du canton à reporter des charges sur les communes. Avec un déficit structurel de 40 millions et l'arrivée prochaine de Moutier, soyons certains que Morépont continuera de trouver en les communes des moutons à tondre.

Le troisième élément se trouve aisément à la lecture du rapport complet relatif aux comptes. A la fin de celui-ci un certain nombre de ratios sont énumérés et leur lecture n'invite pas à l'optimisme. Un ratio n'est toujours qu'une comparaison instantanée mais c'est aussi un excellent indicateur. Pris séparément, ils ne sont pas dramatiques en soi mais l'image d'ensemble est assez sombre. A suivre donc.

Il est également à noter que certains investissements consentis en début d'année (l'achat de l'ancien immeuble de la banque Valiant pour ne pas le nommer) avec l'espoir pour la commune de rentrer rapidement dans ses frais se révèlent singulièrement plus compliqués. La planification financière est encore et toujours une science humaine.

Après les nuages noirs, passons aux lueurs d'espoir :

- D'abord l'établissement du budget 2025 se fait avec la participation en amont de la Commission des finances et plus tôt dans l'année. Un bon point.
- Ensuite, les perspectives financières amenées par l'implantation de nouvelles entreprises dans le ZAM laissent augurer de belles rentrées d'argent qui permettront, qui sait, de hisser Haute-Sorne au sommet des communes jurassiennes.

Pour clôturer, il faut encore remercier l'ensemble de l'administration communale pour l'excellent travail réalisé durant 2023. Le dicastère des finances, et en particulier le caissier M. Mirco Bellè ainsi que le conseiller communal en charge, M. Pascal Crétin, sont aussi à louer.

Par la présente, le groupe UDC martèle une nouvelle fois son credo : pas d'augmentation d'impôt ni de taxe !

Le groupe UDC approuve les comptes 2023 de la commune de Haute-Sorne et invite les autres groupes à faire de même ».

M. François Monin (PDC) monte à la tribune et s'exprime ainsi :

« Le groupe PDC-JDC au Conseil général s'est penché attentivement sur les comptes 2023 de la commune de Haute-Sorne. En attendant de trouver enfin un-e remplaçant-e pour ma personne au sein de la commission des finances, n'en déplaise à certains qui ne comprennent pas les exigences d'agenda, il me revient tout de même le rôle de rapporteur de nos discussions de groupe. Si les comptes 2023 ne sont pas aussi catastrophiques que le budget présenté il y a 18 mois, permettez-moi tout de même quelques commentaires politiques et d'attention générale.

- Les comptes font état des chiffres précis qui vous ont été présentés en détail par notre conseiller communal ainsi que par notre caissier. Nous tenons à remercier l'ensemble des personnes œuvrant au service des finances de notre commune avec compétences et responsabilités. Les questions posées ont trouvé des réponses satisfaisantes tant en commission que maintenant, les dépassements et modifications nous ont été expliqués.
- La presse se fait l'écho avant ce Conseil général des chiffres en détail. Sans enfoncer le clou, rappelons que les comptes seraient à l'équilibre sans le retard cantonal, ou si la loi permettait de prendre en compte, c'est le cas de le dire, les revenus fiscaux effectifs de 2023.

Pendant, la rigueur doit se poursuivre et ce pour plusieurs raisons :

- La baisse des réserves communales est une source d'inquiétude. Si puiser dans celles-ci en cas de coups durs paraît légitime, cette opération ne pourra se répéter à même hauteur plus de deux années de suite.
- Au-delà de l'aspect purement comptable de la présentation des chiffres, quelques épées de Damoclès flottent au-dessus des finances des communes, et particulièrement de Haute-Sorne. Si la commune n'a que peu d'influence et de marge de manœuvre, elle doit bien les avoir en tête, tant le résultat actuel reste fragile.
- En effet, la péréquation intercommunale à hauteur de 1.3 à 1.4 millions reste hautement incertaine. A court terme, l'arrêt de BAT grand contribuable du pot commun, comme l'arrivée de Moutier, futur grand bénéficiaire à moyen terme, diminueront inexorablement les montants à disposition des communes bénéficiaires, Haute-Sorne en particulier.
- Le développement de la ZAM du côté de Glovelier et la dynamique positive de la commune entraîneront des rentrées d'argent supplémentaires, notamment via l'impôt sur les frontaliers et la part communale au bénéfice imposable. Pourtant, cela ne sera pas une rentrée nette. Les revenus externes tels que mentionnés plus haut se réduiront avec l'amélioration du potentiel économique de Haute-Sorne.
- Finalement, n'oublions pas la dette. Si les perspectives en termes de taux d'intérêt sont plus favorables aujourd'hui qu'il y a une année, ils restent à ce jour plus élevés que la charge moyenne d'intérêt de la commune. La reconduction échelonnée des emprunts permet de lisser la volatilité récente de ce paramètre. Pourtant, il est important de rappeler qu'1 % d'augmentation des taux d'intérêts cela équivaut à CHF 450'000.- de charges financières supplémentaires pour une commune endettée comme celle de Haute-Sorne.

Le groupe PDC-JDC remercie l'ensemble des personnes qui ont tenu ces comptes et il approuvera ceux-ci en vous priant d'en faire de même ».

Mme Catherine Wolfer (PS-Verts) monte à la tribune et s'exprime ainsi :

« Je ne vais pas répéter ce que mes collègues viennent de développer. Comme l'a relevé M. Pascal Crétin, nous nous rendons compte que la commune a eu beaucoup de chance cette année, ce qui lui a permis de réduire le déficit prévu au budget à CHF 960'000. Encaisser 1,4 million d'impôts des personnes physiques tient du record. Malgré tout, nous avons bien noté les quelques ombres qui planent au tableau et il est utile de s'y arrêter afin d'en tirer des leçons pour l'établissement du budget 2025 qui est en pleine discussion.

L'augmentation même minime de la dette semble une brouille mais, elle marque un tournant à ne pas prendre et nous tenons à le souligner ici.

Nous nous rendons bien compte que la commune a peu de marge de manœuvre et qu'il s'agit de jouer finement. Nous remercions M. Pascal Crétin et la commission des finances pour leur investissement ainsi que le service financier qui fournit un travail précis et réfléchi permettant de continuer à profiter, par exemple, des taux d'intérêts les plus profitables mais n'oublions pas que cela est rendu possible aussi par le fait que la commune n'a plus de découvert au bilan ce qui n'a pas toujours été le cas.

Par conséquent, le groupe PS-Verts invite les conseillers communaux et les commissaires qui peuvent se prononcer sur les budgets 2025 à réfléchir à deux fois aux dépenses proposées quelque qu'en soit le montant.

Je vous remercie de votre attention et vous informe que le Groupe PS-Verts acceptera les comptes tels que présentés ».

M. Patrick Müller (HSA) monte à la tribune et remercie M. Pascal Crétin, M. Mirco Bellè ainsi que la commission des finances. La rigueur reste de mise et suggère de prendre le taureau par les cornes.

Au vote, le Conseil général accepte à l'unanimité les comptes communaux 2023.

M. le Président cède la parole à **M. Pascal Crétin, conseiller communal responsable des finances** pour la présentation des comptes des bourgeoisies.

Bourgeoisie de Bassecourt :		
Compte de résultats	excédent de produits	Fr. 116'599.72
Compte des investissements	investissement net	Fr. -
Bourgeoisie de Courfaivre :		
Compte de résultats	excédent de produits	Fr. 3 712.06
Compte des investissements	investissement net	Fr. 36 090.35
Bourgeoisie de Glovelier :		
Compte de résultats	excédent de charges	Fr. 4'555.44
Compte des investissements	investissement net	Fr. 776.20
Bourgeoisie de Soulce :		
Compte de résultats	excédent de produits	Fr. 23 829.03
Compte des investissements	investissement net	Fr. 36 580.85

La commission des finances propose d'accepter les comptes 2023 des bourgeoisies.

Comme la parole n'est pas demandée par les groupes ni lors de la discussion générale, **le Président** propose de passer au vote.

Au vote, le Conseil général accepte à l'unanimité les comptes des bourgeoisies 2023.

7 Prendre connaissance et statuer sur la suppression du poste de juriste. (message n°230 du 17 juin 2024)

L'entrée en matière n'est pas combattue.

M. le Président cède la parole à **M. Eric Dobler, maire** qui monte à la tribune et s'exprime ainsi :
« Pour l'historique, dans le cadre de la dernière législature, lors de l'élaboration du budget 2023, l'exécutif a demandé aux chefs de services de proposer des mesures afin de dégager des axes de réflexion pour trouver de nouvelles ressources et réduire les charges structurelles. Ces mesures font l'objet d'un catalogue qui n'est pas exhaustif (intégration du plan d'équilibre 2023-2026 du canton, valorisation des heures de l'administration pour la gestion de projet, réduction des prestations et des subventions communales etc). Ces mesures ont été amendées par l'exécutif qui a ajouté deux mesures, soit réduction des EPT et réduction du nombre de conseiller communaux.

Aucune de ces mesures n'a été engagées pour le budget 2023 et c'est lors de l'élaboration du budget 2024 qu'elles ont été à nouveau évoquées mais au vu du retard pris dans l'élaboration de ce dernier, elles n'auraient pas eu d'effet direct sur l'exercice 2024. L'exécutif a pris l'engagement avec la commission des finances de proposer des mesures pour le budget 2025. Ces mesures sont de compétences différentes. En effet certaines peuvent être prises par l'exécutif, d'autres de la compétence du législatif et certaines même de la compétence du corps électoral. L'application de certaines mesures nécessitent règlementairement l'application d'un délai avant de prendre effet, comme mentionné dans le message.

Je ne reviens pas sur les termes du message qui reflète l'analyse effectuée par le Conseil communal. La commission du personnel de la commune de Haute-Sorne a adressé à l'exécutif un courrier dans lequel elle relève :

« La Commune de Haute-Sorne présente un effectif en personnel restreint vu les nombreuses tâches qui y sont réalisées. La charge de travail déjà très conséquente, ne pourra pas être augmentée par l'élaboration de tâches à vocation juridique, il en est de même au sujet du recours réservé à une expertise externe pour les cas d'une grande complexité. La commission du personnel souhaite que même pour les cas qui ne reflètent pas forcément cette notion de grande complexité, il reste possible de faire appel à cette expertise.

Pour finir, lors de sa séance d'information du Conseil communal au personnel du 4 juin dernier, il est ressorti que diverses mesures d'économies étaient envisagées par l'exécutif. Le terme de services transversaux a été utilisé. Elle attend du Conseil communal que toutes les mesures, sans conséquence pour le personnel, ni sur les postes de travail, soient prioritairement explorées dans le détail et privilégiées dans leur mise en œuvre. »

A ce stade, l'exécutif peut rassurer la commission du personnel qu'effectivement, la suppression du poste de juriste ne constitue nullement un transfert de charge sur les autres employés communaux. Il faut relever que dans le message, nous parlons de montée en compétence des collaborateurs depuis la fusion et de recours à l'expertise externe dans les cas d'une grande complexité qui nécessitent déjà actuellement un recours à ces compétences.

Pour les autres cas nécessitant des avis juridiques, la commune recourra, au cas par cas, en fonction des thématiques spécifiques à des mandats juridiques.

Pour ce qui est de la dernière remarque et comme précisé précédemment, le Conseil communal a un catalogue de mesures qui ne se visent pas simplement à réduire les dépenses mais également à trouver des nouvelles recettes. Vous avez, sur proposition de l'exécutif, validé le budget 2024 de la commune mixte de Haute-Sorne qui, en termes de mesures salariales a envoyé un signal fort aux employés de votre reconnaissance du travail fourni par chacune et chacun en dérogeant à la « ponction salariale de 1.9% du plan d'équilibre », en accordant le plein renchérissement de 2.13% et en accordant également l'annuité.

La révision du règlement sur le statut du personnel se fait en bonne intelligence avec la commission du personnel.

S'agissant de la note qui a été adressée aux présidents des groupes politiques par la juriste, elle amène plusieurs remarques :

En terme salarial, puisqu'elle y fait mention, il est étonnant d'y lire que le poste à 50% qu'elle occupe actuellement représente une charge mensuelle de CHF 4'000.-. C'est oublier qu'il s'agit d'un salaire net et que la charge pour la Commune est le salaire brut auquel il faut ajouter les charges patronales de 22% environ, soit un coût salarial annuel d'environ CHF 75'000.-. Dans ce calcul ne sont pas pris en compte les coûts de formation et les coûts d'infrastructure.

Il n'est nullement question de remplacer son poste de responsable juridique par un mandat d'avocat à 50% à un taux horaire de CHF 270.- mais d'agir ponctuellement au besoin par des mandats spécifiques, droit des constructions, ressources humaines, service technique, urbanisme ou autres. Pour ce qui est des délais, je peux confirmer que les réponses aux questions arrivent généralement assez vite. Cela ne sera pas péjoré par le recours à un avis externe.

Il n'est pas envisagé de renoncer à effectuer certaines tâches au risque d'indemnisation et de frais de la partie adverse. L'exécutif estime qu'un poste de juriste dédié n'est plus la solution adéquate et optimale financièrement.

Le travail ne se reportera pas sur le personnel communal, l'ensemble des avis de droit en matière de police des constructions sont déjà réalisés par le responsable des permis de construire et seules les décisions sur opposition nécessitent une relecture juridique.

Lorsqu'on parle de sa charge de travail et recours à un avocat externe, c'est parce que l'on a besoin d'un avis d'un avocat et non simplement d'un avis juridique et que déjà actuellement nous faisons appel à un mandataire externe et non en cas de surcharge de notre conseiller juridique interne.

Ce n'est pas ici le lieu de débattre des compétences de la personne qui occupe le poste mais de la proposition du Conseil communal de choisir une autre façon de traiter la problématique juridique au sein de la commune. L'évaluation des compétences est de la responsabilité exclusive de son référent, Chef du personnel, le Maire et sont traitées en bilatéral.

Voilà, Mesdames, Messieurs, les précisions que le Conseil communal souhaitait apporter et il vous invite à accepter le message 230. La commission administration générale préavise également favorablement ce message ».

Le Président ouvre la discussion aux groupes.

M. Michel Lando du groupe UDC monte à la tribune et s'exprime ainsi :

« Dans le message 230, le Conseil général est invité à statuer sur la suppression du poste de juriste (taux d'occupation de 50%) à l'administration communale.

En ces temps difficiles pour le ménage communal, la suppression de postes de travail est souvent le moyen le plus rapide de réduire les charges et ainsi d'éviter des augmentations d'impôt.

Néanmoins dans le cas présent on peut s'interroger sur certains points :

1. Une analyse coûts/profits a-t-elle été menée ? En clair l'économie d'un poste de juriste à 50% ne sera-t-elle pas compensée par le recours à des juristes externes ? La société actuelle est marquée par un recours toujours plus fréquent aux tribunaux pour trancher des différends. En supprimant ce poste, l'on va se priver d'une collaboratrice de valeur (ses évaluations annuelles le prouvent), perdre son expérience spécifique à Haute-Sorne dans ce type de tâche et courir le risque, en externalisant cette fonction, d'une explosion des coûts.
2. La parution d'une annonce le samedi 8 juin pour un poste d'adjoint fontainier à 100% dans la commune interroge aussi. En effet, la personne qui part à la retraite travaille à 50% au service des eaux, les autres 50% étant consacré à la voirie. Le groupe UDC s'interroge sur la suppression du poste à 50% de juriste (à fin d'économie) en relation avec l'augmentation en dotation (2.5 à 3 EPT) au Service des eaux. Au final, peut-on parler d'économies ?

Pour ces raisons le groupe UDC propose de refuser ce message et invite les autres groupes à faire de même.

Mme Catherine Wolfer du groupe PS-Verts monte à la tribune et s'exprime ainsi :

« Le groupe PS-Verts s'est interrogé sur cette suppression de poste. En effet, il est difficile de prendre une décision en tout état de fait.

D'une part, il n'est pas si simple d'accepter l'idée que le personnel communal ait acquis certaines compétences juridiques et qu'il soit capable d'effectuer de lui-même certaines tâches comme indiqué dans le message. Utiliser des modèles, sans doute. Rédiger les décisions sur opposition, traiter les recours, se tenir au courant des changements de lois et des cas de jurisprudence, répondre aux questions des chefs de services et des employés, ce ne peut clairement pas être le cas et c'est bien normal, aucun employé n'ayant étudié le droit durant 5 ans.

Le poste de juriste a été créé en 2014 (je cite le message) « parce que c'était la meilleure solution aussi bien du point de vue de l'efficacité que du point de vue des coûts. Les tâches y étaient listées. Elles concernaient les permis de construire, la police des constructions, l'examen des soumissions et des offres du point de vue juridique et plusieurs tâches liées à l'administration ». Au fil du temps, la mission a évolué. Certaines tâches ont disparu au profit d'autres, tâches sans doute.

Nous comprenons aussi que le travail se complexifie et qu'il pourrait être justifié de confier des mandats à des avocats formés dans des domaines spécifiques plutôt que de conserver un poste de juriste communal. Selon le message de ce soir, cette manière de faire permettrait de faire des économies. Evidemment, supprimer un poste de juriste à 50% permet une économie de salaire et de charges mais le message ne fait état d'aucun montant précis, ni celui de l'économie potentielle, ni celui du montant, même estimatif, des honoraires qui seraient versés aux études d'avocats.

Dans notre groupe, les avis divergent. Pour ma part, je reste persuadée que la présence d'un/e juriste in situ, en contact direct avec les services administratifs et les conseillers communaux, est un plus. Si ce poste doit être reconsidéré, une analyse étayée aussi bien au niveau de la distribution des mandats qu'au niveau financier doit être présentée. Pour moi, le message qui nous est proposé ce soir ne comporte aucune justification qui nous permettrait de décider objectivement de la suppression pure et simple de ce poste ».

M. Vincent Voyame du groupe PSCI-RC monte à la tribune et explique que la nomination de ce poste, il y a 10 ans avait été compliquée. Le groupe PSCI-RC a reçu Sandrine Lachat et a pu constater qu'elle a mis en place certaines choses pour les chefs de service. Le groupe n'est pas convaincu que la commune n'ait plus besoin d'une juriste. C'est pourquoi, la liberté de vote a été donnée au groupe.

Personne ne souhaite s'exprimer lors de la discussion générale.

Au vote, le message n°230 est accepté par 15 voix contre 11 et 5 abstentions.

8 Traiter la motion n°39 du groupe PDC intitulée « Intéresser notre jeunesse à la politique et aux affaires communales »

L'entrée en matière n'est pas combattue.

M. le Président cède la parole à **M. Théo Comte** qui monte à la tribune pour développer sa motion :
« Au nom du groupe PDC – Le Centre, je suis ravi de pouvoir défendre cette motion devant vous.

Comme vous avez pu le lire sur le document, nos jeunes se désintéressent de plus en plus de la politique, constat souligné par plusieurs médias ces dernières années. En 2023, peu avant les élections fédérales, la journaliste du Temps Laure Lugon Zugravu utilisait ces termes pour parler de la tranche des 18-30 ans : je cite, ce vivier d'absentéistes.

Inutile de remuer le couteau, le bât blesse.

À l'échelle cantonale, le constat est également sans appel : il suffit d'en parler sur le lieu de travail, en famille, à l'école, dans les unis, etc. Les jeunes n'ont plus le même intérêt qu'auparavant pour la chose

publique, ce d'autant plus lorsque l'on rentre dans des sujets précis tels que les affaires cantonales ou communales.

Nous pouvons le remarquer au moment de trouver des jeunes pour se mettre en liste ou même dans des commissions. En dehors de nos familles et de nos connaissances, difficile de trouver une oreille très attentive dans cette tranche de la population. Ceci est probablement dû au fait que trop peu de jeunes savent en quoi consiste le travail de conseiller général, de conseiller communal, de commissaires ou encore de maire.

Pour le groupe PDC – Le Centre, il faut s'attaquer aux causes de cette absence d'information et non aux symptômes, il n'est pas ici question de convaincre des jeunes à se mettre en liste.

Nous n'avons de cesse de crier que la commune de Haute-Sorne est la deuxième commune du canton en terme de population, la première en terme de superficie, etc. Je ne vais pas faire la liste des superlatifs de notre commune, on en aurait jusqu'à demain matin au moins.

Mais dans ce cas, mettons en œuvre des moyens de grande commune pour réconcilier nos jeunes et la politique.

Vous l'aurez compris, cette motion n'est absolument pas contraignante. Elle vise à engager le Conseil communal dans une réflexion qui doit ensuite pouvoir identifier des leviers d'action et les mettre en application.

Comme nous sommes une grande commune, nous pourrions prendre exemple sur les autres grandes communes. Porrentruy, par exemple, a mis sur pied une commission de la jeunesse, mettant à contribution six jeunes et cinq membres des partis communaux.

À Delémont, un Conseil des jeunes existe depuis 1988 et mobilise des jeunes de la 8ème à la 11ème Harmos.

Au niveau cantonal également, il fut un temps où les parlementaires cantonaux arpentaient les écoles pour expliquer aux élèves ce en quoi consistait leur mission.

Enfin, il y a quelques années à Bassecourt, une soirée était organisée par la commune pour tous les jeunes qui franchissaient le cap de la majorité.

Depuis lors, plus rien. Et pourtant, les idées et les concepts existent.

En guise de conclusion, je vous dirai ceci : envoyons un signal fort à notre jeunesse. Le signal que nous pensons à elle et que nous voulons l'intégrer à notre processus démocratique. Que nous voulons la sensibiliser à ses droits civiques et qui plus est l'encourager à les utiliser.

Mesdames et Messieurs les conseillers généraux, en adoptant cette motion vous prenez en engagement fort pour notre jeunesse mais aussi pour notre commune et vous ne ferez que décupler l'intérêt de nos jeunes pour notre politique communale, et donc renforcer avec cela notre démocratie et la participation ».

Le Président donne la parole à Yvonne Lucchina, conseillère communale en charge des écoles et de la cohésion sociale qui s'exprime ainsi :

« Sujet très pertinent que d'intéresser notre jeunesse à la politique et aux affaires communales.

M. le conseiller général, vous nous demandez de mener une réflexion sur ce sujet et de trouver des moyens d'action pour sensibiliser et intéresser les jeunes.

Effectivement, la commune ne possède pas d'actions spécifiques qui visent à faire cette promotion. Néanmoins, notre commune soutient et cotise auprès de l'association Juravote qui organise des informations vulgarisées pour la jeunesse lors des votations et élections.

Cette association effectue des séances (débat, assemblée ou autres) dans nos locaux de manière ponctuelle pour inciter les jeunes à s'engager en politique.

Certes, il existe certainement d'autres pistes pour faire cette promotion, c'est pourquoi, nous vous demandons de transformer votre motion en postulat et de pouvoir étudier les possibilités qui s'offrent à nous pour remédier à cette problématique, par le biais de la commission permanente école et cohésion sociale. »

M. Comte accepte de transformer sa motion en postulat.

Personne ne souhaite prendre la parole.

Au vote, le postulat est accepté par 26 voix contre 1 et 4 abstentions.

9 Traiter le postulat n°17 du groupe PS-Verts intitulé « Renommer la rue Clos-Girard »

Demander si l'entrée en matière est combattue.

M. le Président cède la parole à **M. Damien Cottet (PS-Verts)** qui monte à la tribune pour développer son postulat :

« La rue Clos-Girard à Bassecourt est étonnement coupée en deux. Et, habitant tout près de cette section, je constate que, plusieurs fois par an, des personnes, souvent des livreurs, cherchent leur chemin car ils se sont trompés de segment de cette rue.

Dans le but de faciliter le repérage des gens et leur éviter des désagréments, ne pourrait-on pas renommer les deux parties de cette rue ? On pourrait conserver le nom Clos-Girard car il est déjà enregistré à de nombreux endroits, mais ajouter A à une partie et B à l'autre ».

Le Président donne la parole à **M. Frédéric Juillerat, conseiller communal en charge des travaux publics**. Il explique que la situation est connue. Le Conseil communal demande d'accepter le postulat afin de connaître l'avis des personnes concernées et de peser le pour et le contre.

Le Président ouvre la discussion aux groupes.

M. Vincent Voyame du groupe PSCI-RC aimerait connaître l'impact financier d'un tel changement pour la commune. Il pense aussi aux personnes concernées qui devraient changer leur adresse partout.

M. Juillerat répond que la grande différence entre une motion et un postulat est que le postulat est une étude contrairement à une motion qui demande d'appliquer. Un postulat permettra d'étudier le coût et ainsi de répondre à la question.

M. Cottet précise qu'il prévoyait une solution à CHF 0.-. Lorsqu'un habitant devrait communiquer son adresse à un organisme quelconque, il rajouterait Est, Ouest ou le complément qui sera décidé sachant que le nom de base ne change pas. Ensuite, la commune pourrait adapter cette adresse par la mention Est, Ouest et au fil du temps les adresses seraient mises à jour. Il s'agit simplement d'ajouter un complément.

Au vote, le postulat est accepté par 23 voix et 8 absentes.

10 Statuer sur la demande de naturalisation ordinaire présentée par Mme LECHENNE Flore Léa.

M. le Maire monte à la tribune et présente la naturalisation.

« Madame Léchenne a vécu en France jusqu'en 1967. Elle vit dans le Jura depuis cinquante-sept ans et à Bassecourt depuis plus de dix-sept ans. Madame est veuve depuis le 12 mai 2009. Son époux était originaire de notre commune.

Madame ne peut pas faire de demande de naturalisation facilitée du fait que son époux est malheureusement décédé. Madame a eu deux enfants en Suisse issus d'un premier mariage. Ses enfants sont de nationalité suisse.

Madame Flore Léchenne souhaite acquérir la nationalité suisse car elle y vit depuis très longtemps et ne souhaite plus la quitter. Sa famille proche est originaire de Suisse.

Selon le Service à la population du Canton du Jura, après l'audition et au vu des informations recueillies, tout est réuni pour accorder le droit de cité communal et cantonal, ceci dans le but de poursuivre sa demande de naturalisation ».

La demande à l'indigénat communal est accordée par applaudissements.

11 Statuer sur la demande de naturalisation ordinaire présentée par Mme et M. ZAPPALA Caterina et Massimo.

M. le Maire monte à la tribune et présente la naturalisation.

« Madame et Monsieur Zappala sont tous les deux nés en Suisse. Ils ont effectué toute leur scolarité dans le Jura, à Bassecourt pour Monsieur et à Courrendlin pour Madame.

Madame Caterina Zappala a effectué un apprentissage d'employée de commerce à l'hôpital du Jura à Delémont, puis une formation d'assistante médicale à Lausanne. Elle travaille au service de radiologie à l'hôpital de Delémont depuis 2014.

Monsieur Massimo Zappala a fait un apprentissage d'électronicien radio-TV à Porrentruy. Il a enchaîné sur une formation d'informaticien ES puis HES. Il travaille depuis 2005 au Swatch Group à Bienne, où il a continué à se spécialiser grâce à un CAS en data gouvernance et data science, effectué en parallèle à l'EPFL.

Ils sont très actifs dans la vie associative et culturelle de la région, notamment en ayant fait partie de l'APE à Bassecourt, de la création du Pédibus et en ayant donné des leçons de catéchisme pour Madame Zappala. Monsieur Zappala quant à lui a été très actif au sein du FC Courfaivre comme joueur et membre du comité, et était expert pour les examens d'informaticien de gestion sur Neuchâtel et Delémont.

Ils souhaitent obtenir la nationalité suisse car ils sont nés ici, se sentent suisses et sont bien intégrés. Ils aimeraient également pouvoir s'exprimer au niveau des votations fédérales.

Selon le Service à la population du Canton du Jura, après l'audition et au vu des informations recueillies, tout est réuni pour accorder le droit de cité communal et cantonal, ceci dans le but de poursuivre leur demande de naturalisation ».

La demande à l'indigénat communal est accordée par applaudissements.

Dépôt d'une résolution par le groupe PS-Verts intitulée « Stratégie de La Poste : ne pas prêter les régions et la population »

Cette dernière a été signée par 24 conseillers généraux.

Mme Catherine Wolfer (PS-Verts), responsable de la résolution, prend la parole. Le soutien à cette résolution démontre que la grande majorité est fortement attachée à la mission de service à la population qui incombe à la Poste. Elle remercie ces collègues pour le soutien massif à cette résolution qui sera aussi présentée au Conseil de Ville de Porrentruy. Elle espère que le Parlement et le Gouvernement du canton du Jura se sentiront poussés à réaliser les démarches proposées dans la résolution.

Michel Lando (UDC) prend la parole pour signaler, qu'une personne du public, lui aurait dit que le Conseil général ne peut pas voter sur un sujet qui ne figure pas à l'ordre du jour.

La secrétaire répond que selon l'article 37 du règlement du Conseil général, une résolution ne doit pas être à l'ordre du jour et peut être déposée lors de la séance.

Au vote, la résolution est acceptée par 27 voix contre 1 et 3 abstentions.

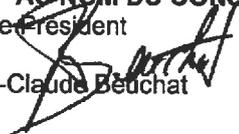
Documents déposés lors de la séance :

- Question écrite déposée par M. Vincent Voyame (PSCI-RC) et intitulée « Dépôt de matériaux en tous genres sur terrains privés : comment réagir ? »
- Question écrite déposée par M. Laurent Haegeli (UDC) et intitulée « Des questions légitimes sur les tarifs de l'eau en Haute-Sorne »

Etant donné que tous les points ont été traités, le **Président** remercie les membres du Conseil général pour leur participation et lève la séance.

Séance levée à 21h45.

Undervelier, le 17 juin 2024

AU NOM DU CONSEIL GÉNÉRAL
Le Président La Vice-chancelière
 
Jean-Claude Bédachat Michèle Ballat



Conseil Général de Haute-Sorne du 22 avril 2024

Postulat n° 17

Renommer la rue Clos-Girard

La rue Clos-Girard à Bassecourt est étonnement coupée en deux parties. Et, habitant tout près de cette section, je constate que, plusieurs fois par an, des personnes, souvent des livreurs, cherchent leur chemin car ils se sont trompés de segment de cette rue.

Dans le but de faciliter le repérage des gens et leurs éviter des désagréments, ne pourrait-on pas renommer les deux parties de cette rue ? On pourrait conserver le nom Clos-Girard car il est déjà enregistré à de nombreux endroits, mais ajouter 'A' à une partie et 'B' à l'autre.

Qu'en pense le Conseil Communal, que je remercie déjà pour sa réponse.

Damien Cottet
Groupe PS-Verts et Sympathisants

A Veys

Cottet 92 62

Groupe PDC Haute-Sorne
Conseil général du 22 avril 2024

Motion n° 39

Intéresser notre jeunesse à la politique et aux affaires communales

50%... Il s'agit de la part de jeunes suisses qui s'intéressent à la politique selon un sondage de 2023.

Mais il s'agit ici d'une question relativement générale. Elle ne traite pas des jeunes qui votent, sur quels sujets votent-ils, quand vont-ils à l'urne, etc... En réalité, il ne faut pas de sondage pour se rendre compte que leur intérêt s'estompe lorsque l'on parle de sujets précis comme les affaires cantonales ou communales.

La participation de la tranche des 18-25 ans est effrayante, parfois abyssale suivant les scrutins.

Au moment de trouver des candidats pour venir en liste dans notre commune, nous sommes confrontés à cette dure tâche. Il est ardu de convaincre cette tranche d'âge, de la sensibiliser à ce que consiste le travail de conseiller général ou de conseiller communal, et cela sûrement à cause de la méconnaissance du travail que nous faisons, séance après séance, au Conseil général, au Conseil communal, en commissions.

Nul doute qu'avec une meilleure compréhension de ce que forment les « affaires communales », l'envie et l'intérêt de participer au processus de décision seraient décuplés.

Il n'est évidemment pas question ici de convaincre les jeunes de venir en liste, mais de suffisamment les informer et les sensibiliser à leurs droits civiques, qui plus est à les utiliser.

Il fut un temps où une soirée était organisée en l'honneur des jeunes qui passaient le cap de la majorité, mais également, il y a une vingtaine d'années où certains parlementaires arpentaient les écoles cantonales afin d'expliquer leur rôle et leur travail.

Par conséquent, le groupe PDC-Le Centre Haute-Sorne demande au Conseil communal de mener une réflexion dans le but de trouver des moyens d'action qui permettraient de mieux sensibiliser et intéresser les jeunes à la politique communale.

Pour le groupe PDC-Le Centre Haute-Sorne
Théo Comte



Handwritten signatures of group members, including names like 'Bourquard' and 'J. D. ...'.



**Groupe PS-Verts
Haute-Sorne**

Résolution interpartis n° 8

Stratégie de La Poste : ne pas prêter les régions et la population !

La Poste veut fermer 170 offices de poste sur 760. Cette décision portera préjudice non seulement à notre région, mais également à notre population. Pourtant, La Poste se porte bien financièrement : elle a réalisé des bénéfices qui se chiffrent en dizaines millions pendant des années, peut compter sur une activité colis en plein essor et a engrangé de forts revenus grâce à PostFinance. Il n'y a aujourd'hui pas de raison de réduire la présence de la Poste dans les régions.

Par ailleurs, plusieurs interventions et initiatives cantonales ont été déposées à la suite des stratégies 2017-2020 et 2021-2024, notamment l'initiative cantonale jurassienne (lv.ct. 17.314). Pour rappel, en réponse aux mesures drastiques communiquées par la Poste en automne 2016 dans le domaine du réseau postal et à la forme prise par leur concrétisation (l'image d'un rouleau compresseur est souvent évoquée), le canton du Jura a déposé une initiative cantonale le 4 juillet 2017 exigeant une plus grande participation démocratique et surtout des mesures compensatoires pour les régions touchées.

Après avoir été approuvée au niveau fédéral, la commission parlementaire concernée était chargée d'élaborer une modification des bases légales d'ici à 2023 afin de réaliser les demandes jurassiennes. Les Autorités fédérales ont cependant repoussé le traitement de certaines demandes et la discussion sur cet objet au printemps 2025. Le fait que la Poste prenne néanmoins cette décision aujourd'hui est difficilement compréhensible. Les autorités jurassiennes, Parlement et Gouvernement, ont toujours estimé que la stratégie de diversification et de transformation numérique de la Poste, qui génère des nouveaux emplois, doit se réaliser de manière équilibrée sur tout le territoire national.

Par cette résolution interpartis, le Conseil général de la commune de Haute-Sorne demande aux autorités cantonales – Parlement et Gouvernement – d'entreprendre les démarches nécessaires afin :

- que La Poste assure des prestations postales de qualité et accessibles à l'ensemble de la population ;

- que La Poste prenne des décisions concrètes en matière de mesures compensatoires afin que les régions éventuellement touchées par des fermetures d'offices de poste connaissent également à terme les effets positifs de sa stratégie future.
- que le traitement parlementaire des initiatives cantonales sur le sujet, notamment les demandes de l'initiative jurassienne, soit avancé et réalisé dans les meilleurs délais.

Haute-Sorne, le 17 juin 2024

La/Le Responsable de la résolution


Catherine Wolfer

Signatures des membres du Conseil général de Haute-Sorne

Parti socialiste et Verts (PS + Verts)



Haute-Sorne Avenir (HSA)



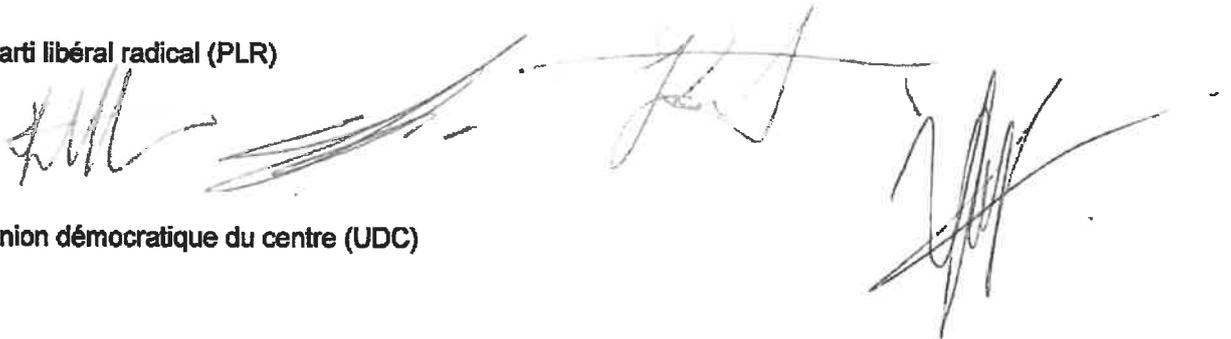
Parti chrétien-social indépendant et rassemblement citoyen (PCSI - RC)



Parti du Centre (PC)



Parti libéral radical (PLR)



Union démocratique du centre (UDC)

